

Amériques

Amérique du Nord
et Caraïbe

Amérique latine



Amériques

Environnement opérationnel

En dépit de la croissance économique récemment observée en Amérique latine et dans la Caraïbe, l'augmentation mondiale du prix des carburants et des denrées alimentaires a nui aux populations de toute la région. Plusieurs pays ont également enregistré des taux d'inflation à deux chiffres qui ont entravé l'intégration socio-économique des réfugiés et des autres personnes déplacées.

Dans la région andine, les problèmes de sécurité ont figuré en tête des priorités politiques de l'année 2008. Les pays d'Amérique latine et l'Organisation des États américains se sont efforcés de désamorcer la plus grave crise diplomatique qu'ait connue la région depuis des années et qui a opposé la Colombie à ses voisins, l'Équateur et la République bolivarienne du Venezuela.

Au niveau national, de nombreux pays d'Amérique latine sont toujours engagés dans de profondes réformes institutionnelles, accompagnées d'un remaniement du paysage politique. En dépit de la complexité de cet environnement, des efforts ont été accomplis pour préserver l'espace humanitaire. Pour l'heure, les politiques en matière d'asile n'ont pas été affectées.

Un grand nombre de Colombiens continuent de subir des déplacements forcés, tant à l'intérieur du pays que dans les États voisins. En 2007, le Gouvernement colombien a enregistré plus de 280 000 nouveaux déplacés internes. Des centaines de milliers de Colombiens ont également besoin d'une protection internationale dans les pays environnants, en particulier en Équateur, en République bolivarienne du Venezuela, au Panama et au Costa Rica.

En Amérique du Nord, le Canada et les États-Unis continuent d'accueillir un grand nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés réinstallés. Les taux d'acceptation des demandeurs d'asile dans ces deux pays sont d'ailleurs parmi les plus élevés du monde industrialisé. Aux États-Unis, en dépit d'une procédure d'asile relativement efficace, les préoccupations en matière de sécurité nationale continuent d'entraver l'accès des demandeurs d'asile et des réfugiés à la protection. Bien qu'assouplie par quelques dérogations, l'interdiction d'entrer aux États-Unis pour cause de « soutien matériel à une organisation terroriste » et autres limitations d'accès liées au terrorisme continuent de nuire à de nombreux demandeurs d'asile et candidats à la réinstallation.



Dans la Caraïbe, les réfugiés sont mêlés à des mouvements migratoires complexes. Le climat politique de la région est dominé par des préoccupations liées à la sécurité intérieure et au contrôle des migrations, souvent au détriment de la protection internationale. Il existe par ailleurs un risque d'instabilité politique susceptible d'entraîner de nouveaux mouvements de population, notamment le départ par la mer d'un nombre accru de migrants et de réfugiés.

En 2009, une partie du Bureau du HCR chargé des Amériques sera transféré du Siège vers le Panama, afin de rapprocher le processus décisionnel et les activités d'appui des opérations de terrain et de rationaliser au mieux les dépenses. L'un des objectifs de ce transfert consiste à améliorer la coordination et la mise en œuvre d'une intervention régionale globale face aux déplacements de population, et notamment d'une stratégie intégrée pour la situation colombienne. Il s'agit également de renforcer l'engagement du HCR auprès des partenaires onusiens, des ONG et des autres institutions implantés dans la région. La nouvelle plate-forme régionale sera mieux à même de coopérer avec l'équipe des Directeurs régionaux chargés de l'Amérique latine et de la Caraïbe, qui assure un appui stratégique et une supervision en vue de répondre aux problèmes les plus pressants de la région. Le bureau du

Panama dispensera également un appui technique aux autres bureaux du HCR en Amérique latine.

Objectifs stratégiques

Le Plan d'action de Mexico continuera à guider l'action du HCR en Amérique latine. Les objectifs stratégiques de l'Organisation dans la région des Amériques sont les suivants :

- renforcer la protection des réfugiés, des déplacés internes et des autres personnes relevant de sa compétence en Amérique latine par le biais du Plan d'action de Mexico ;
- rechercher des solutions durables grâce aux trois piliers stratégiques du Plan d'action de Mexico : Frontières solidaires, Villes solidaires et Réinstallation solidaire ;
- contribuer à l'application de normes de protection élevées en Amérique du Nord par un suivi attentif des régimes d'asile aux États-Unis et au Canada et par des interventions sur des points particuliers ;
- renforcer les accords de partenariat liés à la protection des réfugiés, aux déplacements internes, aux flux migratoires mixtes et à l'apatridie ;
- renforcer le soutien financier et politique des pays d'Amérique du Nord en faveur du HCR ;
- veiller à l'efficacité des opérations afin d'atteindre les objectifs stratégiques, d'optimiser l'emploi des ressources et d'améliorer la sécurité du personnel.

En Colombie, le HCR complétera les efforts déployés par le Gouvernement pour protéger les personnes déplacées et promouvoir une intervention efficace de l'État. Bien que le pays dispose d'un cadre juridique très élaboré, il subsiste des lacunes dans la protection des déplacés, les politiques destinées à défendre leurs droits n'étant pas toujours appliquées aux échelons inférieurs. Le HCR s'efforcera donc

de combler ce fossé. La récente adoption d'une loi de protection des droits des déplacés constituera un précieux outil pour œuvrer dans ce sens. Cette loi prévoit des mécanismes visant à renforcer l'application de la législation existante, l'obligation de rendre compte et la coordination entre les autorités locales et nationales, ainsi qu'à promouvoir la participation du secteur privé.

Le HCR veillera également à ce que les Colombiens ayant fui vers d'autres pays de la région aient accès à la protection internationale. Afin d'estimer l'ampleur de cette population, des enquêtes ont été entreprises en Équateur et en République bolivarienne du Venezuela. Le nombre de réfugiés enregistrés dans les deux pays (moins de 20 000) ne reflète pas la taille réelle de la population qui nécessite une protection internationale. Les enquêtes menées révèlent la présence de 130 000 à 140 000 Colombiens non enregistrés ayant besoin d'une protection en Équateur et de quelque 118 000 autres dans les provinces frontalières de la République bolivarienne du Venezuela. Les résultats de ces enquêtes permettront de réorienter les programmes du HCR afin de répondre aux besoins de ces populations, en favorisant notamment leur autosuffisance et leur intégration socio-économique dans les centres urbains et les zones frontalières.

L'Équateur est l'un des huit pays pilotes dans lesquels le HCR a lancé son projet d'évaluation globale des besoins. À la suite de cette initiative, l'Organisation s'efforcera d'améliorer le régime d'asile du pays et d'offrir une assistance humanitaire à toutes les personnes ayant besoin d'une protection internationale, ainsi qu'aux communautés d'accueil.

En septembre 2008, l'Équateur a lancé une nouvelle politique d'asile destinée à améliorer le système national de détermination du statut de réfugié (DSR) et à favoriser l'intégration sur place. Dans le cadre de cette politique, les



Le HCR et le PAM apportent des vivres aux communautés indigènes déplacées, dans des régions reculées de la Colombie.

autorités délivreront des papiers d'identité et accorderont le statut de réfugié à quelque 50 000 personnes. Ces individus, qui vivent dans des conditions semblables à celles des réfugiés dans les provinces septentrionales du pays, seront enregistrés lors d'une vaste opération menée avec l'aide du HCR. Le Gouvernement simplifiera également les procédures de DSR, qui ont engendré d'importants arriérés au fil des ans.

Dans le sud de l'Amérique du Sud, la principale priorité du HCR consistera à assurer la viabilité du programme régional de réinstallation, instrument crucial pour la recherche de solutions durables au sort des Colombiens réfugiés en Amérique latine. Entre 2005 et 2007, environ 380 personnes, pour la plupart originaires de Colombie, ont été réinstallées en Argentine, au Brésil et au Chili. Récemment, un petit nombre de réfugiés palestiniens a également été réinstallé au Brésil et au Chili. En 2009, le HCR aidera l'Uruguay et le Paraguay à se doter de capacités de réinstallation.

En Amérique centrale, au Mexique et à Cuba, le principal objectif du HCR consiste à protéger les réfugiés au sein des mouvements migratoires plus vastes. Pour ce faire, il surveillera la frontière méridionale du Mexique, contribuera au renforcement des systèmes d'asile nationaux et encouragera la naturalisation des réfugiés de longue date. L'Organisation consolidera également les partenariats destinés à assurer la protection des réfugiés au sein des flux migratoires mixtes dans le cadre de la Conférence régionale sur les migrations et d'autres grands forums régionaux consacrés à ce thème.

Le Gouvernement du Panama s'est de nouveau engagé à régulariser les Colombiens bénéficiant sur son territoire d'une protection humanitaire temporaire. En mai 2008, le Panama a adopté une loi régularisant le statut des réfugiés de longue date. Celle-ci permet aux réfugiés de demander le statut de résident permanent au bout de dix ans de présence dans le pays et de requérir la naturalisation au bout de cinq années supplémentaires. Au Costa Rica, le HCR collaborera avec le Gouvernement afin d'améliorer les capacités nationales de détermination du statut de réfugié dans le cadre d'un accord de coopération récemment signé.

Dans la Caraïbe, le HCR est prêt à intervenir en cas de nouveaux déplacements et à aider les Gouvernements à prendre des décisions rapides en matière de détermination du statut de réfugié. L'Organisation continuera à procéder à la DSR en vertu de son mandat. Elle consolidera également son réseau de délégués honoraires et créera des réseaux de protection avec les ONG, la communauté juridique et le milieu universitaire. Enfin, elle s'efforcera de réduire les cas d'apatridie dans la Caraïbe.

Au Canada et aux États-Unis, le HCR s'efforcera de mobiliser un soutien politique et financier maximum en faveur de ses opérations, de garantir aux demandeurs d'asile l'accès aux procédures de DSR et d'obtenir pour les personnes relevant de sa compétence des alternatives à la détention et un traitement décent en cas de rétention. L'Organisation veillera également à ce que les demandes

d'asile fondées sur l'appartenance sexuelle soient traitées conformément aux normes internationales et à ce que les enfants séparés soient adéquatement pris en charge.

Défis

L'insécurité demeure le principal obstacle aux activités de protection et d'assistance dans la région. Dans certaines régions de Colombie, notamment, le conflit entrave l'accès des organisations humanitaires aux populations touchées. Les meurtres de responsables de communautés de déplacés récemment commis en Colombie constituent un grave sujet d'inquiétude pour l'Organisation. Les mines font en outre de nombreuses victimes au sein de la population civile.

Un climat d'insécurité règne également dans certaines régions extérieures à la Colombie, en particulier dans les zones frontalières touchées par le développement de la criminalité et des groupes armés. Les Gouvernements de la région étant de plus en plus préoccupés par la sécurité intérieure, les régimes d'asile risquent d'en pâtir. La fumigation aérienne des cultures de coca dans les provinces longeant la frontière méridionale de la Colombie a engendré de nouvelles tensions avec l'Équateur. Cela a exercé un impact négatif sur l'image des Colombiens au sein de l'opinion publique équatorienne et pourrait créer de nouveaux obstacles à leur intégration sur place.

Aux États-Unis, où un nouveau Gouvernement prendra ses fonctions en 2009, les décisions relatives à l'asile risquent d'être différées pendant la période de transition. Dans la Caraïbe, les questions d'asile devraient demeurer assez bas dans la liste des priorités gouvernementales, réduisant ainsi les possibilités d'engagement du HCR au niveau politique. Par ailleurs, les ressources limitées de l'Organisation et sa faible présence sur le terrain l'empêchent de progresser dans les domaines liés aux déplacements de population.

Informations financières

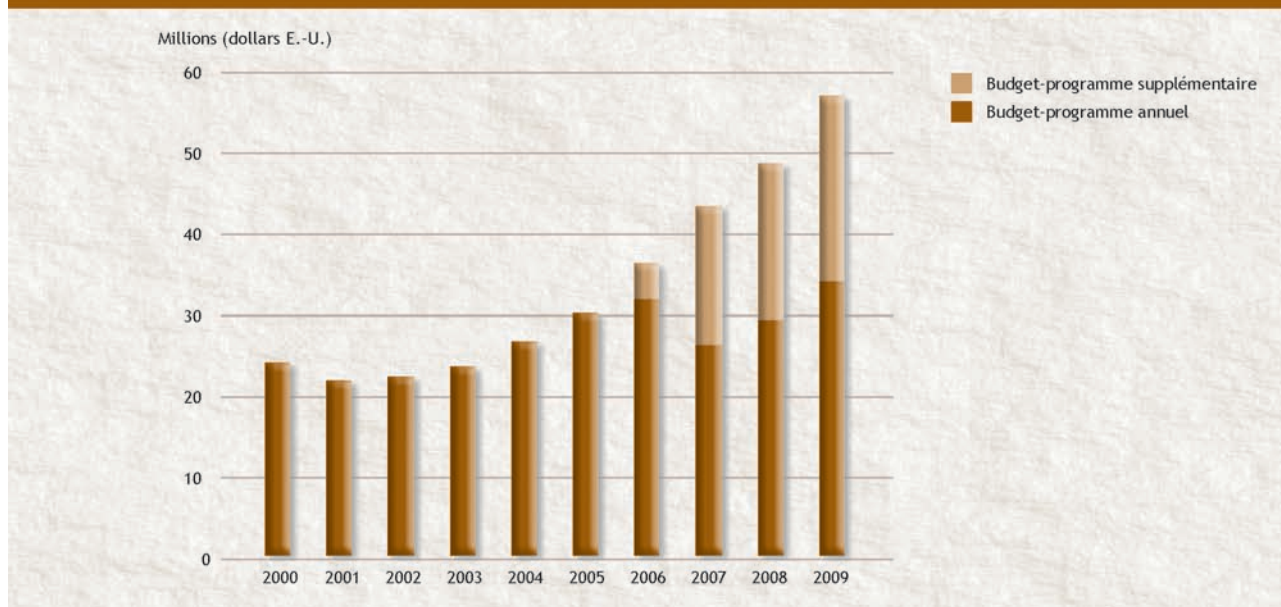
Les besoins financiers du HCR dans la région des Amériques n'ont cessé de croître au cours des dernières années. Cette hausse s'explique principalement par le développement du programme supplémentaire en faveur des populations déplacées à l'intérieur de la Colombie. Le Budget-programme annuel a également progressé, en raison de l'augmentation du nombre des déplacés bénéficiant d'une assistance et du renforcement de la protection offerte aux personnes assimilables à des réfugiés dans les pays voisins de la Colombie. Les dépenses ont par ailleurs été dopées par l'accroissement des besoins de réinstallation dans les autres pays d'Amérique latine.

En outre, l'amélioration de la sécurité du personnel a encore amplifié les besoins financiers. Bien que les budgets aient été accrus, leur pouvoir d'achat a été réduit par l'inflation et par les taux de change défavorables dans de nombreux pays.

Les fonds sollicités pour l'année 2009 permettront notamment de répondre aux besoins non couverts identifiés en Équateur grâce au projet d'évaluation globale des besoins. Ils serviront également à intégrer les activités du programme régional de réinstallation, ce qui permettra de mieux les anticiper en attendant que les pays d'accueil soient en mesure d'assumer une plus grande part des charges financières.

La régionalisation des opérations du HCR, et notamment la décentralisation partielle du Bureau des Amériques du Siège engendrera des coûts transitoires qui auront un impact sur les besoins globaux de l'Organisation. Celle-ci s'efforcera d'assurer une transition en douceur par la formation des collaborateurs de terrain nouvellement recrutés et par la bonne organisation du transfert des fonctions concernées.

Budget du HCR de 2000 à 2009



Budget (dollars E.-U.)

Pays	2008			2009		
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total
Canada	1 859 532	0	1 859 532	1 880 746	0	1 880 746
États-Unis d'Amérique ¹	3 999 002	0	3 999 002	3 986 757	0	3 986 757
Sous-total - Amérique du Nord et Caraïbe	5 858 534	0	5 858 534	5 867 503	0	5 867 503
Argentine ²	2 500 000	863 587	3 363 587	3 565 112	0	3 565 112
Brésil	2 550 000	897 078	3 447 078	3 191 174	0	3 191 174
Colombie	376 680	17 634 984	18 011 664	386 746	22 826 334	23 213 080
Costa Rica	2 293 883	0	2 293 883	3 041 093	0	3 041 093
Cuba	267 510	0	267 510	268 000	0	268 000
Équateur	5 238 660	0	5 238 660	10 555 648	0	10 555 648
Mexique ³	2 232 490	0	2 232 490	2 161 309	0	2 161 309
Panama	1 000 000	0	1 000 000	1 429 231	0	1 429 231
République bolivarienne du Venezuela ⁴	3 139 990	0	3 139 990	3 642 927	0	3 642 927
Sous-total - Amérique Latine	19 599 213	19 395 649	38 994 862	28 241 240	22 826 334	51 067 574
Total - Les Amériques	25 457 747	19 395 649	44 853 396	34 108 743	22 826 334	56 935 077

¹ Inclut l'assistance juridique et les solutions durables en faveur des demandeurs d'asile et réfugiés aux États-Unis, ainsi que la protection des réfugiés et la constitution de capacités dans la Caraïbe.

² Inclut l'intégration locale en Argentine, en Bolivie, au Chili et en Uruguay, ainsi que la réinstallation en Argentine, au Chili et en Uruguay.

³ Inclut l'intégration locale au Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua et au Belize.

⁴ Inclut l'intégration locale au Pérou.

Note: Le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes du HCR.